

Service enfance
N/Réf : EH/EAP

Amnéville, le 18 Mai 2022

Objet : Dossier d'inscription aux accueils périscolaires et extrascolaires pour la rentrée 2022 2023

Chers Parents,

Le service Enfance poursuit sa réorganisation. En effet, pour cette rentrée 2022 2023, c'est non seulement un nouveau document d'inscription qui vous est envoyé mais également un nouveau règlement de fonctionnement.

Conscient des évolutions indispensables afin d'être en cohérence avec le rythme de vie des familles, veuillez trouver ci-dessous les principaux changements :

- 1. Les dossiers seront enregistrés et traités par ordre d'arrivée.** Le principe des 4 jours ou moins comme pratiqué jusqu'à cette année n'existera donc plus
- 2. Une confirmation d'inscription** durant l'été vous sera transmise par mail
- 3. Flex 'Inscription (périscolaire et mercredis récréatifs).** Il vous est demandé de faire part de vos besoins réels en accueils ou de sélectionner selon planning. Votre planning sera modifiable tout au long de l'année dès lors que le service en sera averti dans les délais (la veille avant 16h).

Le secrétariat portera une attention particulière aux abus de réservations.

Chaque mois au moment de la facturation, les familles concernées seront contactées par téléphone et par mail. Suite à cet avertissement, si la pratique perdure, le service Enfance se réserve le droit de supprimer les inscriptions réservées avec abus.

Les inscriptions ouvriront le lundi 30 mai 2022.

4. Un secrétariat dédié :

03.87.53.61.83 - 03.87.53.61.84 - 03.82.45.13.23 / secretariat-socio@amneville-les-thermes.com

Veuillez croire, chers Parents, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Maire
L'adjoint délégué à l'Enfance
Emmanuel HOLTZ

